

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 18/04/2017

Date d'affichage : 21/04/2017

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le 27 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : René LE VIAVANT à Margaret LOVERA / Élisabeth CAILLAT à Maria de Fatima FIANDINO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Eric MASSON / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Carole RUIZ à Jean-François FARNET

ABSENT : Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

A l'issue des élections consulaires qui se sont déroulées à l'automne dernier, les nouveaux élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA se sont engagés auprès des artisans pour agir concrètement en faveur du développement et de la pérennité de leurs entreprises.

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de notre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social.

CM 27/04/2017

N° 2017/048

CHARTRE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Les élus de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA nous proposent aujourd'hui de nous engager à leurs côtés dans une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat auprès de nos administrés et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur notre commune, en signant une charte de soutien à l'économie de proximité.

L'engagement porte sur quatre priorités :

- 1.) La commune de Cogolin reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et social locale. À ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire artisanaux, notamment au travers du label « Consommez local, consommez artisanal » dont elle relayera les campagnes de communication, en fonction des moyens et support dont elle dispose.
- 2.) La commune de Cogolin s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en plaçant pour la maîtrise du coût du foncier, l'implantation d'activité économique de proximité dans les quartiers résidentiels et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et de modifications techniques liées à la réglementation.
- 3.) La commune de Cogolin s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales, en encourageant la reprise d'entreprise pour maintenir l'activité économique de proximité. La municipalité, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettra notamment en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission/reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi.
- 4.) La commune de Cogolin s'engage à soutenir la politique volontariste de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail de terrain qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. À l'écoute de leurs besoins singuliers, elle développe des approches spécifiques et des accompagnements individualisés qui composent une offre globale de service adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie et de leur développement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette charte et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

CM 27/04/2017

N° 2017/048

CHARTRE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Vu la charte de soutien à l'économie de proximité élaborée par la
Chambre de métiers et de l'artisanat de région PACA,

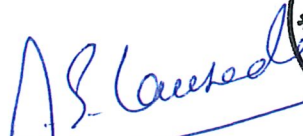
Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil
municipal, décide :

- d'approuver les termes de la charte de soutien à l'économie de
proximité ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les
pièces de nature administrative ou financière relatives à
l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

